

**DÉLIBÉRATION N° CA 25-09 DU 17 JUIN 2025**

**autorisant la directrice générale à finaliser et signer avec les préfets de région les conventions relatives à la gestion des dispositifs « Fonds vert biodiversité / Stratégie nationale biodiversité 2030 »**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-39 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu la circulaire NOR : TREL2404617J du 14 mars 2024 relative au déploiement du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – P113 (Paysage, eau, biodiversité) (« Fonds vert ») ;

Vu la délibération n° CA 24-08 du 14 mars 2024 autorisant la directrice générale à finaliser et signer avec les Préfets de région les conventions relatives à la gestion des dispositifs Fonds vert biodiversité / Stratégie nationale biodiversité 2030 ;

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2025.

Considérant la demande de plusieurs régions d'intégrer la sous-mesure « mettre en œuvre la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) » qui n'est pas prévue dans le modèle type de convention validée par le conseil d'administration par délibération n° CA 24-08.

Considérant qu'il convient par conséquent de soumettre le projet de convention modifiée à l'approbation du conseil d'administration.

**DÉLIBÈRE**

**Article unique**

Le tableau figurant à l'article 2 de la convention-type est remplacé comme suit :

Mesure Fonds P113	Sous-mesure P113	Mesure SNB	Actions SNB
Protéger et restaurer les espaces naturels	<b>Stratégie aires protégées</b>	<b>01.Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires protégées</b>	
Protéger et restaurer les espaces naturels	Restauration des écosystèmes terrestres et marins dégradés	19. Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins	

Mesure Fonds P113	Sous-mesure P113	Mesure SNB	Actions SNB
Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	10. Limiter l'introduction et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1.10.3 Limiter les populations et les impacts des EEE quand elles sont installées
Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire	Protection des insectes pollinisateurs	27. Renforcer la protection et inverser le déclin des espèces menacées, en particulier en Outre-mer	2.27.3 Mieux protéger les pollinisateurs
Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire	Rétablissement des continuités écologiques	20. Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles	2.20.1 Déployer la résorption des discontinuités en lien avec les collectivités
			2.20.4 Rendre la mise en place de trame noire aussi systématique que celles des trames vertes et bleues dans les stratégies territoriales

La Secrétaire du conseil d'administration  
Directrice générale de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Président  
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME